

PARLONS VILLE, PARLONS VIE
RÉUNION DE QUARTIER À HAUT-BRION

- Compte rendu de la réunion publique du 22 septembre 2021

Présents lors de la réunion

- Emmanuel Sallaberry, Maire de Talence
- Anthony Touzet, Commissaire de police, chef de la Division Ouest de la Police Nationale
- Sophie Rondeau, adjointe de quartier, présidente du Conseil Communal 1
- Jean-Jacques Bonnin, élu de secteur
- François Jestin, adjoint en charge du suivi de mandat, des finances, de la voirie, du stationnement et de la circulation
- Mathieu Joyon, adjoint en charge de la sécurité publique et de la protection de l'espace urbain
- Les services municipaux également présents : *Police municipale, Voirie & Propreté, Stationnement, Allo Talence et Cabinet du Maire*

Préambule

M. le Maire se réjouit de reprendre les réunions publiques dans chaque quartier de la Ville. Il rappelle l'existence de huit secteurs et quatre conseils communaux ayant pour vocation d'assurer la plus grande proximité, notamment via les élus de secteur.

M. Bonnin présente ainsi son rôle d'élu de secteur dans les quartiers du Haut-Brion et Médoquine. Les élus de secteur font le lien entre les habitants et la municipalité, sur tous les sujets du quotidien. Il assure une permanence mensuelle : prochaine date le mercredi 13 octobre, de 17h à 19h, salle Boris Diaw.

Mme Rondeau précise que le conseil communal 1, dont fait partie le quartier Haut-Brion, est une instance de participation dotée d'un budget propre de 30 000 €. Véritable lieu de débats et d'échanges, le conseil communal émet des propositions d'amélioration pour le devenir des quartiers. Lors de la dernière réunion du conseil communal 1, ont notamment été évoqués :

- La démolition de l'ancien garage à l'angle des rues Floquet et Zola ainsi que le projet d'aménagement de la place Émile Zola
- Le projet de parking rue Floquet qui va reprendre prochainement
- Le lancement à venir de la quatrième édition du budget participatif

M. le Maire présente le dérouler de cette rencontre dont le format évolue par rapport aux précédentes éditions : toujours dans un souci de proximité, mais en abordant tout à la fois les questions du quotidien et les projets municipaux à l'échelle du quartier et de la Ville.

I. Tranquillité et sécurité publique

M. le Maire introduit ce point en indiquant que la sécurité demeure de la compétence de l'Etat, au travers ses forces de police, de gendarmerie, des douanes, de la justice. Cela n'empêche pas la Ville d'intervenir elle aussi car, en la matière, seule une action de l'ensemble des acteurs peut permettre une lutte efficace contre la délinquance.

Le Commissaire de police Anthony Touzet, chef de la division Ouest de la police nationale, présente la nouvelle organisation de la Direction départementale de sécurité publique (DDSP). Talence est désormais rattachée à la Division Ouest, qui rassemble en tout six autres villes : Eysines, Le Haillan, Gradignan, Mérignac, Pessac et Talence et dont Talence. Cette réforme engagée en janvier 2021 permet à la division de bénéficier de ses propres équipes de Brigade anticriminalité (BAC), d'une unité de lutte contre les violences intrafamiliales et d'une équipe de lutte contre les produits stupéfiants, installée justement à Talence. En septembre, cette réforme a été renforcée par l'arrivée d'effectifs supplémentaires et une réorganisation des horaires, permettant ainsi une couverture plus importante du territoire.

Concernant l'état de la délinquance à Talence, le Commissaire indique que la Ville subit une délinquance d'appropriation (cambriolages d'habitations et de commerces), des dégradations et, dans une moindre mesure, des atteintes aux personnes. Les tendances évoluent : si l'on compare les 9 premiers mois de l'année avec les 9 premiers mois de l'an dernier, les atteintes aux biens (cambriolages et dégradations) diminuent quand les atteintes aux personnes augmentent, ceci différant en fonction des quartiers.

Ces tendances permettent aux effectifs de police, en lien étroit avec la Ville, d'adapter les opérations. C'est ainsi que la forte coopération entre les polices nationale et municipale permet d'organiser régulièrement des opérations conjointes. De même, des opérations sont organisées 2 fois par mois pour contrôler certains secteurs, à la recherche notamment d'auteurs de cambriolages, de rassemblements ou de rodéos urbains.

Mathieu Joyon, adjoint en charge de la sécurité publique et de la protection de l'espace urbain, poursuit en présentant le plan sécurité et prévention 2020 – 2026 adopté en conseil municipal en juillet dernier. Ce plan prévoit :

- D'accroître et diversifier les actions de prévention et de médiation
 - o En recrutant des médiateurs supplémentaires ;
 - o En augmentant les actions de prévention avec les associations ;
 - o En appliquant le rappel à l'ordre et en accueillant des travaux d'intérêt général.
- D'étendre le réseau de video-protection, en augmentant le nombre de caméras notamment dans les carrefours stratégiques, en lien étroit avec la police nationale (les images seront consultables par un officier de police judiciaire, sur réquisition pour la résolution des enquêtes) ;
- De renforcer la police municipale :
 - o En doublant les effectifs ;
 - o En assurant des patrouilles 7j/7 jusqu'à 1h du matin à l'issue du mandat.

M. Joyon rappelle que la police municipale est une police de proximité. Sa présence plus régulière contribuera à sécuriser le territoire, en lien avec les Agents de Surveillance de la Voie publique (ASVP).

Elle focalisera enfin son action sur la tranquillité publique, notamment les troubles de voisinage (tapages). Il rappelle enfin la nécessité de porter plainte ou déposer des mains courantes.

Questions / Réponses

Question de l'attente au commissariat pour déposer plainte

M. le Commissaire répond que les agents font leur maximum mais pour traiter efficacement les demandes et dans un souci de qualité, ils prennent le temps de bien comprendre les situations. Les habitants ont la possibilité, pour certaines plaintes, d'effectuer un pré plainte en ligne avec prise de rendez-vous pour gagner du temps : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>

Question des délais d'intervention de la police nationale

M. le Commissaire indique que certaines soirées, notamment le weekend, le centre d'information et de commandement de Bordeaux, qui centralise les appels de toute la DDSP (y compris donc ceux d'Arcachon) peut recevoir jusqu'à 800 appels en une soirée. Les services de police doivent ainsi prioriser les actions. C'est ainsi que la priorité est toujours donnée aux services de secours. Ensuite, l'intervention dépend de l'urgence, au cas par cas.

Question de la prévention contre les cambriolages

M. le Commissaire et M. le Maire répondent que les riverains peuvent toujours appeler les services de Police (Nationale ou municipale) lorsqu'ils partent plusieurs jours de leur domicile, dans le cadre de l'opération gratuite « Tranquillité Vacances ». Il faut également veiller à fermer son logement lorsqu'on le quitte (porte d'entrée et baies vitrées fermées, le cas échéant alarme) car de nombreux vols dans les habitations ont lieu sans effraction et à 70% de jour.

Question de l'adéquation entre les projets municipaux en matière de sécurité et la délinquance, au vu de la quiétude dans le quartier Haut-Brion ?

M. le Maire répond que la situation du quartier Haut-Brion, résidentiel et calme, ne reflète pas celle de l'ensemble des quartiers. Il y a une forte demande en matière de sécurité à Talence et au-delà même sur l'ensemble de la métropole, liée à des comportements délinquants qui ne peuvent être endigués que par une action combinée de la prévention, de la médiation et de la police. S'agissant de l'armement, M. le Maire répond qu'il a entendu les demandes des policiers qui l'estiment nécessaire pour leur sécurité et celle des Talençais, étant entendu qu'ils seront présents sur le terrain en soirée donc confrontés à un plus grand risque.

Question de la mise en œuvre de contrôles de vitesse

M. le Maire répond que le conseil communal dispose de deux radars pédagogiques qui pourront être installés à l'endroit concerné par les services de la Ville, sur demande. En complément, des contrôles routiers seront renforcés à l'échelle de la Ville pour lutter contre tout type de délinquance routière et pour la sécurité de tous.

II. Voirie, stationnement et mobilités

M. le Maire présente les projets de pôle multimodal de la Médoquine, dont l'ouverture est prévue courant 2025, et la création d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Services (BHNS), quant à elle prévue en 2027 (sur 90% du linéaire en site propre et cadencé toutes les 5 minutes en heure de pointe).

Questions / Réponses

Question de la mise en sens unique de certaines rues du quartier

M. Jestin répond que le sens unique a certes des vertus en matière de stationnement, mais génère systématiquement une augmentation de la vitesse qui, notamment dans un quartier pavillonnaire, n'est pas souhaitable.

Question de la vitesse excessive rue Jean Jaurès

M. Jestin répond qu'un plateau à l'angle de la rue du Château d'Eau est actuellement à l'étude en lien avec la Ville de Pessac.

Question concernant l'aménagement de la place du 11 novembre

M. Jestin répond qu'il s'agit aujourd'hui d'un rond-point franchissable. Il n'existe pas de meilleure solution au regard de la configuration des lieux. Les difficultés de stationnement surviennent principalement lors de l'utilisation de la salle et M. Jestin rappelle qu'il est possible de stationner sur le terrain lorsque la salle est louée.

III. Environnement, Espaces verts, Développement durable

Mme Rondeau présente le dispositif Vert chez vous, qui constitue la pierre angulaire du plan de végétalisation sur la période 2020-2026. Trois grands axes pour parvenir aux objectifs fixés par la municipalité :

- Végétaliser les espaces pour recréer des couloirs écologiques pour la faune ;
- Poursuivre l'embellissement de la Ville ;
- Apporter de la fraîcheur naturelle aux habitants, notamment lors des pics de chaleur.

Deux affiches issues de la précédente campagne civisme ont été récemment disposées dans le quartier pour sensibiliser les riverains aux déjections canines qui ne sont pas ramassées. En ce sens la municipalité avait déjà implanté un deuxième distributeur sanichien dans le quartier suite à la précédente réunion publique en 2019.

M. le Maire rappelle enfin l'ensemble des mesures prises par la commune pour lutter contre les moustiques tigre, même si c'est la métropole qui est compétente en la matière.

Le document « Plan Vert chez vous » peut être téléchargé ici : <https://www.talence.fr/decouvrir-talence/environnement/vert-chez-vous/>

Questions / Réponses

Question du devenir du préfabriqué situé à côté de la salle du Haut-Brion ?

M. le Maire répond que ce bâtiment sera démoli.

Question de la rénovation des équipements récréatifs ainsi que de l'aire de jeux du square Haut-Brion
Mme Rondeau répond que ce sujet peut être abordé au niveau du Conseil communal, également en lien avec les services municipaux.

Question de l'installation d'une table de ping pong neuve

Mme Rondeau répond que le sujet sera également étudié par le Conseil communal. Pour information, elle rappelle qu'un projet du budget participatif propose l'installation de tables de ping-pong dans différents parcs de la Ville. Les projets sont actuellement soumis au vote (info sur jeparticipe.talence.fr).

IV. Propreté

M. le Maire rappelle les dispositifs mis en œuvre par la Ville.

- *Les bennes mobiles* sont installées une fois par mois dans chaque quartier de la Ville. Pour le quartier du Haut-Brion, la benne la plus proche se trouve sur le parking de la gare Médoquine au niveau de la salle Boris Diaw (pas de benne dans le quartier faute de lieu adapté aux dimensions du camion) ;
- La Ville met également à disposition gratuitement des habitants un service d'enlèvement des encombrants (sur rendez-vous) ainsi que pour l'enlèvement de tag. Pour toutes les demandes du quotidien, l'interlocuteur privilégié reste Allo Talence (05 56 84 34 84).

Divers

Pour conclure, M. le Maire revient sur un certain nombre de projets en cours ou à venir sur toute la commune et notamment :

- ✓ La requalification de la route de Toulouse ;
- ✓ L'ouverture de la Maison des nouvelles solidarités ;
- ✓ Les nouveaux giratoires Roul / Libération et Crespy ;
- ✓ La réhabilitation du stade Pierre-Paul Bernard ;
- ✓ La réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps ;
- ✓ Le projet du Grand Peixotto Margaut ;
- ✓ La réhabilitation des trois écoles sur le quartier de Thouars ainsi qu'à Paul Lapie ;
- ✓ L'aménagement du Forum des Arts et de la culture et du château des Arts.

Enfin M. le Maire invite les personnes présentes dans la salle aux prochains événements organisés sur Talence, dont :

- Le festival ODP Talence au profit des orphelins des sapeurs-pompiers de France ;
- La journée de la Participation Citoyenne le 9 octobre prochain, avec l'ouverture des votes de la quatrième édition du budget participatif ;
- La journée Olympique le samedi 16 octobre avec les 5 & 10km de Talence le même jour au profit du programme APA Cancer.